

L'an deux mille dix-huit le 4 du mois d'AVRIL  
À 11h00 heures s'est réuni le Comité Syndical  
du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT  
Dûment convoqué à la Mairie de Mouilleron St GERMAIN,  
Salle du Conseil de la Mairie , 1 place De-Lattre-de-Tassigny Mouilleron St Germain

**Ordre du jour**

- 1) Désignation d'un Secrétaire de séance,
- 2) Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 13 mars 2018
- 3) Compte de gestion du Trésorier 2017 – Budget Général - Approbation,
- 4) Compte administratif 2017 – Budget Général - Approbation,
- 5) Budget primitif 2018– Budget Général –approbation,
- 6) Affectation des résultats – Budget général
- 7) Cotisations des Collectivités 2018,
- 8) INTERSCoT : Groupement de commande
- 9) Questions diverses.

**PRESENTS :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE**

MICHEL BIRE	DELEGUE TITULAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL DE FONTENAY LE COMTE
JEAN-MICHEL LALERE	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE FONTENAY LE COMTE
CLAUDINE PLAIRE	DELEGUE SUPPLEANTE	ADJOINTE VILLE DE FONTENAY
MICHEL TAPON	DELEGUE TITULAIRE	PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY VENDEE, MAIRE DE SERIGNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE**

PIERRE BERTRAND	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE MAILLE
STEPHANE GUILLON	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE BOUILLE COURDAULT

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DELEGUE SUPPLEANT DE LA CHATAIGNERAIE**

JACQUES BOUDAUD	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE ST MAURICE LE GIRARD
VALENTIN JOSSE	DELEGUE TITULAIRE	PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT
CHRISTIAN GUENION	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT MAURICE DES NOUES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL**

**ABSENTS EXCUSES :**

YVES BILLAUD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT MICHEL LE CLOUCQ
ANNE-MARIE COULON	DELEGUEE TITULAIRE	MAIRE DE MOUZEUIL-ST-MARTIN, CONSEILLERE DEPARTEMENTALE
MICHEL HERAUD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DELEGUE D'AUCHAY SUR VENDEE
LUDOVIC HOCBON	DELEGUE TITULAIRE	ADJOINT VILLE DE FONTENAY LE COMTE
OLIVIER BAZIREAU	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE MENOMBLET
ERIC RAMBAUD	DELEGUE TITULAIRE	PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE, MAIRE DE BAZOGES EN PAREDS
JOSEPH MARTIN	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINTE HERMINE

**ABSENTS :**

DANIEL AUBINEAU	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE FOUSSAIS PAYRE
ALAIN BIENVENU	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DU LANGON
JOSEPH BONNEAU	DELEGUE TITULAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL DE LA CHATAIGNERAIE
LOUIS MARIE BRIFFAUD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DU BREUIL BARRET
DANIEL DAVID	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE BENET
BERNARD BORDET	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DU MAZEAU
DUMOULIN JEAN PAUL	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE OULMES
HUGUES FOURAGE	DELEGUE TITULAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL DE FONTENAY LE COMTE
MARIE-THERESE FROMAGET	DELEGUEE TITULAIRE	MAIRE MARSAIS-STE-RADEGONDE
CAREIL PIERRE	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINTE GEMME LA PLAINE
CLAUDINE PLAIRE	DELEGUEE SUPPLEANTE	ADJOINTE AU MAIRE DE FONTENAY LE COMTE
CRABEIL DAMIEN	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE LA TARDIERE
DOMINIQUE GAUVREAU	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT AUBIN LA PLAINE
PHILIPPE GRELIER	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE LIEZ
JEAN POUVREAU	DELEGUE TITULAIRE	ADJOINT AU MAIRE DE MAILLEZAIS
BERNARD BŒUF	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE ST HILAIRE DES LOGES
BOSSARD MICHEL	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE NIEUL SUR L'AUTISE
YVON GOURMAUD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE D'ANTIGNY
PIERRETTE RAGUIN	DELEGUEE SUPPLEANTE	ADJOINTE AU MAIRE DE ST MICHEL LE CLOUCQ
FRANCIS RIVIERE	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT-CYR-DES-GATS
ROY JACKY	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE VOUVANT

**Y ASSISTENT :**

MME KARINE FARINEAU, DIRECTRICE DU SYNDICAT MIXTE EN CHARGE DU PROGRAMME LEADER DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT

Suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 27 mars 2018, il a été procédé à la convocation d'une nouvelle séance du comité syndical à trois jours d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum conformément à l'article L. 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## 1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Christian GUENON Délégué(e) Titulaire représentant la communauté de communes Pays de la Chataigneraie est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance.

## 2 - APPROBATION DU PROCÈS – VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 13 mars 2018

M. le Président demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 13 mars 2018,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE :** (DELIBERATION N° 18.06)

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 13 mars 2018

### 3 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET GENERAL

M. le Président informe le Comité Syndical que conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le Comité Syndical élit son Président de séance. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Le Président donne la parole à M. Stéphane GUILLON, Vice-Président du Syndicat Mixte

Le Compte Administratif 2017 du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT présente les résultats suivants :

		CA 2017	
		Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>			
011	Charges à caractère général	27 833.85	
012	Charges de personnel et frais assimilés	87 190.42	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
022	Dépenses d'imprévues	0,00	
023	Virement à la section d'investissement		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 043.82	
74	Dotations, subventions et participations		108 899.80
77	Produits exceptionnels		10
002	Résultat de fonctionnement reporté		41 898.17
<b>Total fonctionnement</b>		<b>118 068.09</b>	<b>150 807.97</b>
<b>Investissement</b>			
20	Immobilisations incorporelles	90 032.60	
21	Immobilisations corporelles	2 471.21	
10	Dotations, fonds divers et réserves		
13	Subventions d'investissement reçues		3 791.03
27	Autres immobilisations financières		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		3 043.82
041	Opérations patrimoniales	5 161.89	5 161.89
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		81 981.22
<b>Total investissement</b>		<b>97 665.70</b>	<b>93 977.96</b>
<b>Total Budget général</b>		<b>215 733.79</b>	<b>244 785.93</b>

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE :** (DELIBERATION N° 18.07)

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2017 qui fait apparaître les résultats ci-dessus.

#### 4 –COMPTE DE GESTION DU TRESORIER

Le Président expose :

Le Compte de Gestion relate la totalité des opérations réalisées sur l'exercice 2017. Ce Compte de Gestion présente les résultats suivants :

	CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016 Pour mémoire	RESULTAT DE L'ANNEE 2017	CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
INVESTISSEMENT	81 981.22	- 85 668.96	- 3 687.74
FONCTIONNEMENT	41 898.17	- 9 158.29	32 739.88
TOTAL	+ 123 879.39	- 94 827.25	+ 29 052.14

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE** : (DELIBERATION N° 18.08)

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2017 du budget du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

**5 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET GENERAL**

**Affectation des résultats 2017**

Résultat de fonctionnement	AFFECTATION DES RESULTATS 2017
A Résultat de l'exercice 2017	- 9 158.29
B Résultat reporté 2016	41 898.17
<b>A+B Résultat à affecter</b>	<b>32 739.88</b>

Résultat d'investissement	
D Solde d'exécution d'investissement 2017	- 85 668.96
E Résultat reporté 2016	<b>81 981,22</b>
<b>D+E Solde d'exécution d'investissement</b>	<b>- 3 687.74</b>
F Solde des restes à réaliser d'investissement	- 2 885.61 €
<b>G Besoin en Financement</b>	<b>6 573.35</b>

AFFECTATION au Budget Primitif	0,00
1/ Excédent d'investissement capitalisé	<b>6 573.35</b>
2/ Report en fonctionnement R 002	<b>26 166.53</b>

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE :** (DELIBERATION N° 18.09)

- **D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 comme présenté ci-dessus.
- **DECLARER** toutes les opérations de l'exercice 2017 clôturées

**6 – BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET GENERAL**

Le budget est présenté avec la reprise des résultats du Compte Administratif 2018.  
Le Budget Primitif 2018 est voté par chapitres détaillés ci-dessous :

		BP 2018	
		Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>			
011	Charges à caractère général	75 435.28	
012	Charges de personnel et frais assimilés	109 999.00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
022	Dépenses d'imprévues	1 783.60	
023	Virement à la section d'investissement	0	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 348.65	
74	Dotations, subventions et participations		165 400
77	Produits exceptionnels		0
002	Résultat de fonctionnement reporté		26 166.53
<b>Total fonctionnement</b>		<b>191 566.53</b>	<b>191 566.53</b>
<b>Investissement</b>			
20	Immobilisations incorporelles	91 450	

21	Immobilisations corporelles	1 100	
10	Dotations, fonds divers et réserves		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé		6 573.35
13	Subventions d'investissement reçues		81 168
27	Autres immobilisations financières	350	810,00
021	Virement de la section de fonctionnement		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		4 348.65
041	Opérations patrimoniales		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
<b>Total investissement</b>		<b>92 900</b>	<b>92 900</b>
<b>Total Budget général</b>		<b>284 466.53</b>	<b>284 466.53</b>

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE :** (DELIBERATION N° 18.10)

- **D'APPROUVER** le BUDGET PRIMITIF 2018 comme présenté ci-dessus.

## **7 – COTISATIONS DES COLLECTIVITES**

M. le Président rappelle au Comité Syndical que le budget du Syndicat Mixte pourvoit aux dépenses de fonctionnement nécessaires à la réalisation de son objet et missions

Chaque Communauté de Communes adhérente a obligation de participer à l'équilibre global du budget.

### **RECETTES :**

- Contributions des Communautés de Communes adhérentes.  
Ces contributions sont réparties entre les Communautés de Communes au prorata de leur population respective.
- Toutes autres recettes autorisées par les Articles L5212-19 et L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
  - le revenu des biens, meubles et immeubles du syndicat ;
  - les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ;
  - les subventions de l'État, de la Région, du Département, des communes, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ;
  - les produits des dons et legs ;
  - le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ;
  - le produit des emprunts ;
  - Toutes autres ressources autorisées par la réglementation

### **DANS LE CADRE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) ET LES FONDS EUROPÉENS :**

#### **RECETTES :**

- Contributions des Communautés de Communes adhérentes.  
Ces contributions sont réparties entre les Communautés de Communes à 60 % en fonction de la population respective des 4 EPCI concernés et à 40 % en fonction de la superficie respective des 4 EPCI.
- Toutes autres recettes autorisées par les lois et règlements pourront abonder le financement du SCOT
- les subventions de l'Union Européenne

#### **DÉPENSES :**

Les dépenses comprennent les frais inhérents à la gestion et au fonctionnement du Syndicat Mixte.

Suite au débat d'orientation budgétaire du 13 mars 2018, il a été décidé de porter les cotisations des communautés de communes à hauteur de 65 000 euros, soit une augmentation à répartir sur les 3 communautés de communes de 8 766.23 euros

Il est proposé une contribution des Collectivités comme suit :

COTISATIONS 2018	SUPERFICIE	POPULATION INSEE*	MONTANT TOTAL DES COTISATIONS 2018
Cc du Pays de Fontenay Vendée	13348	36 629	31 747 €
Cc Vendée-Sèvre-Autise	11972	16 707	16 735 €
Cc Pays de la Châtaigneraie	12664	16 042	16 518 €
<b>TOTAUX</b>	<b>37 984</b>	<b>69 378</b>	<b>65 000 €</b>

Cotisation LEADER/SCOT 36 395,00 €

Fct Général / Conseil de développement 28 605 €

REPARTITION PAR COLLECTIVITES	SUPERFICIE 40%	POPULATION N 60%	TOTAL PAR COLLECTIVITES
Cc du Pays de Fontenay Vendée	5 116,00 €	11 529,00 €	16 645 €
Cc Vendée-Sèvre-Autise	4 588,00 €	5 259,00 €	9 847 €
Cc Pays de la Châtaigneraie	4 854,00 €	5 049,00 €	9 903 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 558,00 €</b>	<b>21 837,00 €</b>	<b>36 395 €</b>

REPARTITION PAR COLLECTIVITES	POPULATION 100%
Cc du Pays de Fontenay le Comte	15 102 €
Cc Vendée-Sèvre-Autise	6 888 €
Cc Pays de la Châtaigneraie	6 615 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 605 €</b>

\*Source : INSEE - Populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2018 - date de référence statistique 1er janvier 2015

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE :** (DELIBERATION N° 18.11)

- **DE FIXER** la contribution des Communautés de Communes adhérentes au Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement, pour les missions du socle commun pour l'année 2018 comme indiquée ci-dessus
- **DE FIXER** la contribution des Communautés de Communes adhérentes au Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement, pour les missions à la carte pour l'année 2018 comme indiquée ci-dessus
- **D'APPROUVER** les propositions des tableaux ci-dessus

## 8 – INTERSCOT : GROUPEMENT DE COMMANDE

Annexes au projet de la présente délibération :

- projet de cahier des charges
- projet de convention de groupement de commande
- Proposition CEREMA

Le Président expose :

Les lois Grenelle ont renforcé la nécessité d'approfondir l'approche durable de la planification pour organiser les territoires. Les SCoT doivent en particulier mieux intégrer et prendre en compte les objectifs d'économie de la consommation foncière, de lutte contre la réduction des surfaces agricoles et naturelles, de préservation de la biodiversité. Depuis la loi ALUR, ils doivent également fixer des objectifs chiffrés en matière de renouvellement urbain, de densité résidentielle et de consommation maximale d'espaces naturels et agricoles, et identifier les espaces dans lesquels les PLU doivent analyser les capacités de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis.

Ces grandes problématiques nationales ne se déclinent pas de manière uniforme au niveau local. Chaque territoire de SCoT élabore en effet ses propres orientations d'aménagement ; Les spécificités territoriales et les différences locales d'intensité du développement urbain peuvent également rendre plus importantes qu'ailleurs certaines problématiques.

En revanche, les enjeux soulevés dépassent souvent l'échelle géographique d'un SCoT et il est fondamental que les notions d'économie et d'optimisation du foncier soient partagées dans leurs définitions et approches au-delà de ses limites administratives, avec les autres SCoT.

L'interSCoT de Vendée, structure informelle, s'attache précisément depuis sa création en 2015 à faciliter la coopération dans des démarches entre territoires autour de questions et d'objectifs partagés. Il constitue donc un espace privilégié de travail et de dialogue politique et technique partagé entre les territoires pour se saisir des questions soulevées par les enjeux de l'optimisation du foncier.

La convention jointe propose la création d'un groupement de commandes entre le syndicat mixte du Pays Yon et Vie, la communauté d'agglomération des Olonnes, la communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, la communauté de communes Challans Gois, le syndicat mixte du Pays du Bocage Vendéen, le syndicat mixte Fontenay Sud-Vendée Développement, la communauté de communes Sud Vendée Littoral, le syndicat mixte Vendée Cœur Océan pour la passation du marché suivant : **réaliser une analyse approfondie des SCoT autour des notions suivantes de : renouvellement urbain, enveloppe urbaine, densité, forme urbaine.**

Les SCoT concernés par ce décriptage sont les documents suivants :

- SCoT Yon et Vie (approuvé le 8 décembre 2016) ;
- SCoT du Bocage Vendéen (approuvé le 22 juillet 2017) ;
- SCoT du Pays de St Gilles (approuvé le le 6 mars 2017) ;

Les autres SCoT (SCoT Sud-Ouest Vendéen, Nord-Ouest Vendée ; Les Sables d'Olonne Agglomération ; Sud Vendée Littoral ; Sud-Est Vendée) exclus du décriptage, seront associés à la journée prévue d'échanges avec l'InterSCoT.

Les objectifs pour l'InterSCoT sont de :

- Mieux connaître les projets territoriaux portés par les 3 SCoT analysés, sous l'angle des notions associées à l'enjeu majeur d'optimisation du foncier (notions de renouvellement urbain, d'enveloppe urbaine, de densité, de forme urbaine) ;
- Contribuer à se forger une culture commune entre les SCoT vendéens sur ces notions ;

- Parvenir à définir des pistes d'améliorations en matière de lisibilité et de cohérence des différents SCoT vendéens autour des notions précédentes.

## **DEUX TRANCHES SONT DISTINGUEES DANS L'ELABORATION DE L'ETUDE COMPARATIVE :**

### **UNE TRANCHE FERME :**

Analyse approfondie des SCoT, selon la méthode de décryptage, autour des 4 notions : *Renouvellement urbain, Enveloppe urbaine, Densité et Forme urbaine*. L'analyse portera sur les 3 SCoT approuvés : *Yon et Vie ; Bocage Vendéen ; Pays de St Gilles*. Cette analyse sera suivie d'une journée d'échange avec les techniciens pour :

- partager des définitions communes
- poser ensemble un regard critique sur la lisibilité des projets
- tracer des pistes d'améliorations souhaitables en matière de lisibilité et de cohérence des orientations des différents SCoT vendéens restitution aux élus en fin de journée

### **UNE TRANCHE CONDITIONNELLE :**

- Animation d'une journée supplémentaire d'échanges
- Production de livrables :
  - o Documents préparatoires aux journées d'échanges,
  - o Synthèse des échanges,
  - o « donner à voir » faisant référence sur la ou les pistes retenues en matière d'approche des notions (indicateurs, format SIG).

Le montant de l'offre de CEREMA est de 21 096 euros. Le coordinateur réglera la totalité de la dépense et sollicitera les subventions identifiées. Un subventionnement de 80 % de l'étude est envisageable à travers le fonds régional pour les études stratégiques (F.R.E.S.) et la DGD urbanisme. Le reste à charge pour chaque structure serait refacturé conformément à la convention de l'article 4 de la convention Interscot au minimum de 527.4 euros et au maximum de 2 637 euros

## **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE :** (DELIBERATION N° 18.12)

- **D'APPROUVER** le principe d'une association entre le syndicat mixte du Pays Yon et Vie, la communauté d'agglomération des Olonnes, la communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, la communauté de communes Challans Gois, le syndicat mixte du Pays du Bocage Vendéen, le syndicat mixte Fontenay Sud-Vendée Développement, la communauté de communes Sud Vendée Littoral, le syndicat mixte Vendée Cœur Océan pour la constitution d'un groupement de commande pour réaliser une analyse approfondie des 3 SCoT Vendéens approuvés autour des notions suivantes de : renouvellement urbain, enveloppe urbaine, densité, forme urbaine.
- **D'APPROUVER** le projet de convention de groupement de commande entre les 8 territoires de SCoT relatif aux modalités du partenariat ;
- **D'APPROUVER** la désignation du syndicat mixte Vendée Cœur Océan comme coordonnateur du groupement de commande ;
- **DE DESIGNER** Valentin JOSSE comme représentant pour siéger au Comité de pilotage du groupement de commande ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et à signer ladite convention ;

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A 1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	118 068,09	108 909,80
	Section d'investissement	97 665,70	11 996,74
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)		
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>215 733,79</b>	<b>120 906,54</b>

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>		

<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	118 068,09	108 909,80
	Section d'investissement	97 665,70	11 996,74
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>215 733,79</b>	<b>120 906,54</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT**

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		

**DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT**

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (DP+DN+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Réalisations	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
D11	CHARGES A CARACTERE D'ORDRE	60 354,18	27 833,68			40 520,33
D12	CHARGES DE PERSONNEL	111 211,80	87 190,42			24 021,00
D14	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante					
655	Frais de fonctionnement des groupes d'étus					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>179 565,98</b>	<b>115 024,27</b>			<b>64 541,41</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	91,00				91,00
68	Dotations aux provisions (1)					
692	Dotations imputées	9 894,24				9 894,24
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>189 550,22</b>	<b>115 024,27</b>			<b>74 526,65</b>
023	Manquant à la section d'exécution (2)	360,00				360,00
042	Cyfl d'ordre de transfert entre années (3)	3 043,82	3 043,82			
043	Cyfl d'ordre à l'ordre de la section (3)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>3 393,82</b>	<b>3 043,82</b>			<b>390,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>192 944,74</b>	<b>118 068,09</b>			<b>74 916,65</b>

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (DP+DN+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Réalisations	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
D13	ATTENUATION DE CHARGES					
70	Produits des services au service à vendre					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions de participations	151 046,57	108 899,80			42 146,77
75	Autres produits de gestion courante					
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>151 046,57</b>	<b>108 899,80</b>			<b>42 146,77</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels		10,00			
78	Reprises aux provisions (1)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>151 046,57</b>	<b>108 909,80</b>			<b>42 146,77</b>
042	Cyfl d'ordre de transfert entre années (3)					
043	Cyfl d'ordre à l'ordre de la section (3)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>					
<b>TOTAL</b>		<b>151 046,57</b>	<b>108 909,80</b>			<b>42 146,77</b>

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Credits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Credits annulés
D10	Budget (1)				
20	Investissements incorporels (sauf 204)	130 402,04	90 000,00		40 402,04
204	Subventions d'équipement versées				
21	Investissements corporels	5 036,00	2 471,21		2 564,79
22	Investissements reçus en affectation (2)				
23	Investissements en cours				
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	140 525,04	92 500,01		43 021,23
10	Dotations, fonds et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Provision et autres évaluations				
18	Compte de liaison - Affectation (2)				
26	Participation à certaines réalisations de sociétés				
27	Autres investissements financiers	350,00			350,00
000	Subventions d'entretien				
	Total des dépenses financières	350,00			350,00
46... 1	Total des opérations pour compte de tiers (3)				
	Total des dépenses (bilan d'investissement et	140 875,04	92 500,01		43 371,23
040	Opérations de transfert entre sections (2)				
041	Opérations par imputation (2)	5 181,89	5 181,89		
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	5 181,89	5 181,89		
TOTAL		146 056,93	97 681,90		43 721,23

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif  
reporté de N-1 (2)

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Credits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Credits annulés
D10	Budget (1)				
13	Subventions d'investissement	50 500,00	3 791,03		54 708,97
16	Provision et autres évaluations (hors 165)				
20	Investissements incorporels (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Investissements corporels				
22	Investissements reçus en affectation (2)				
23	Investissements en cours				
	Total des recettes d'équipement	50 500,00	3 791,03		54 708,97
10	Dotations, fonds et réserves (hors 105)				
1060	Résultats de fonctionnement capitalisés (2)				
130	Autres aides d'intérêt non capitalisées				
165	Opérations de réajustement de titres				
18	Compte de liaison - Affectation				
26	Participation à certaines réalisations de sociétés				
27	Autres investissements financiers				
004	Produits des opérations d'investissement				
	Total des recettes financières				
46... 2	Total des opérations pour le compte de tiers (3)				
	Total des recettes (bilan d'investissement)	50 500,00	3 791,03		54 708,97
02 1	Libération de la section de fonctionnement (2)	350,00			350,00
040	Opérations de transfert entre sections (2)	3 043,82	8 208,71		-5 164,89
041	Opérations par imputation (2)	5 181,89			5 181,89
	Total des recettes d'ordre d'investissement	8 575,71	8 208,71		350,00
TOTAL		59 075,71	12 000,74		60 058,97

Pour information R 001 Solde d'exécution positif  
reporté de N-1 (2)

ET L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu pour être affiché le 9 avril 2018, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Fait à Mouilleron St Germain  
Le 6 avril 2018

Le Président,

  
Valentin JOSSE

VU ET VALIDÉ PAR Christian GUENION, SECRETAIRE DE SEANCE  
Le 5 avril 2018

**ANNEXES**

**ANNEXE 1 : COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2017**

**Résultats budgétaires de l'exercice**

34300 - SYNDIC FONTENAY SUD VENDES DE Exercice 2016

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RÉCETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	102 929,32	176 533,28	279 462,60
Titres de recette émis (b)	93 943,76	59 369,27	153 313,02
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Récettes nettes (d = b - c)	93 943,76	59 369,27	153 313,02
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	102 929,32	176 533,28	279 462,60
Mandats émis (f)	9 526,21	77 734,38	87 270,59
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	9 526,21	77 734,38	87 270,59
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	84 407,54		84 407,54
(h - d) Déficit		18 365,11	18 365,11

**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

34300 - SYNDIC FONTENAY SUD VENDES DE Exercice 2016

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT + 2015	PART APPORTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	-2 426,32	0,00	84 407,54	0,00	81 981,22
Fonctionnement	63 152,60	2 889,32	-18 365,11	0,00	41 898,17
<b>TOTAL I</b>	<b>60 726,28</b>	<b>2 889,32</b>	<b>66 042,43</b>	<b>0,00</b>	<b>123 879,39</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>60 726,28</b>	<b>2 889,32</b>	<b>66 042,43</b>	<b>0,00</b>	<b>123 879,39</b>

**ANNEXE 1 : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2017**